

Règlements spécifiques

Cross-country

2026-2027



1. Règlements

Les règlements en vigueur sont ceux d'Athlétisme Québec, sauf pour les modifications incluses dans la présente réglementation spécifique et la réglementation générale du RSEQ-SLSJ.

2. Identification des catégories et des distances

		<u>Féminin</u>	<u>Masculin</u>
Atome	né entre le 1er oct. 2016 et le 30 sept. 2018	1500 m	1500 m
Moustique	né entre le 1er oct. 2014 et le 30 sept. 2016	2000 m	2000 m
Benjamine	né entre le 1er oct. 2012 et le 30 sept. 2014	3000 m	3000 m
Cadette	né entre le 1er oct. 2010 et le 30 sept. 2012	4000 m	4000 m
Juvenile	né entre le 1er juil. 2008 et le 30 sept. 2010	5000 m	5000 m

3. Surclassement

Le **simple surclassement est permis**. Un athlète sera ainsi éligible à participer dans une catégorie supérieure à son groupe d'âge.

4. Carte d'assurance-Maladie

Tous les athlètes participants doivent **obligatoirement avoir en leur possession leur carte d'assurance-maladie**.

5. Composition de l'équipe

Le nombre de participants par école, est illimité.

6. Classement par école au secondaire

Le rang d'arrivée des cinq premiers concurrents d'une même école sera comptabilisé pour le classement en **catégorie benjamin et cadet**. Si une école a moins de cinq participants à l'arrivée, on accorde le pointage équivalent au nombre total d'élèves-athlètes terminant la course plus un (1) pour chaque place libre dans l'équipe.

Le rang d'arrivée des trois premiers concurrents d'une même école sera comptabilisé pour le classement en **catégorie juvénile**. Si une école a moins de trois participants à l'arrivée, on accorde le pointage équivalent au nombre total d'élèves-athlètes terminant la course plus un (1) pour chaque place libre dans l'équipe.

L'ÉCOLE qui aura accumulé le minimum de points dans les six courses (benjamine, cadette et juvénile) remportera le titre scolaire régional au niveau secondaire.

7. Récompenses

Au secondaire, une bannière sera remise à l'école ayant obtenu le moins de points au classement cumulatif.

Trois médailles (or, argent et bronze) seront remises par catégorie et par sexe.

8. Habillement et identification des élèves-athlètes

Nous vous demandons d'apporter une attention particulière à l'habillement des élèves (température, condition du parcours, etc.).

Les athlètes du secondaire doivent porter un chandail ou une camisole aux couleurs de leur école.

Élèves du primaire : Nous vous demandons de rendre vos élèves facilement identifiables : brassards, bandeaux, chandails.

9. Encadrement des équipes

Veuillez prendre note qu'il est **strictement défendu aux accompagnateurs et entraîneurs de courir avec les athlètes**. Ils peuvent les encourager, mais doivent demeurer stables. Toute personne jugée fautive sera rencontrée par le comité technique et sera soumise à une sanction. Les athlètes impliqués seront automatiquement disqualifiés.

Il est très important que chaque délégation ait un nombre suffisant d'accompagnateurs: le **minimum** est de : **un adulte pour quinze élèves**. De plus, il est primordial que vos accompagnateurs soient bien informés du rôle qu'ils auront à jouer au cours de la journée. (Ils viennent encadrer des jeunes, ils ne sont pas des spectateurs)

10. Réunion des entraîneurs/accompagnateurs

Il y aura une **réunion** en virtuelle pour tous les **entraîneurs/accompagnateurs**. Vous recevrez les informations par courriel.

11. Éthique sportive

Nous vous demandons de faire un rappel à vos athlètes concernant l'éthique sportive. Il est interdit de pousser, bloquer le passage ou tout autre geste allant à l'encontre de l'éthique sportive. Tout comportement antisportif pourrait être rapporté aux responsables du championnat et les athlètes fautifs pourraient être disqualifiés.

12. Procédure d'inscription

L'inscription de vos athlètes se fait directement sur la plateforme S1. La **date limite** pour le faire est le **vendredi 16h00 dans la semaine qui précède le championnat régional scolaire de cross-country.**

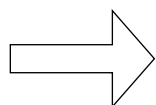
Lien pour les inscriptions : <http://s1.rseq.ca/>

Les entraîneurs/accompagnateurs devront également être inscrit sur la plateforme S1, afin de valider l'accès au Championnat.

Aucune inscription ne sera acceptée après cette date et aucune substitution n'est permise.

13. Horaire préliminaire du championnat

9 H 00	Arrivée des délégations atomes et moustiques	
10 H 00	Départ - Atomes Filles	1500 m
10 H 20	Départ - Atomes Garçons	1500 m
10 H 40	Départ - Moustiques Filles	2000 m
11 H 05	Départ - Moustiques Garçons	2000 m
12 H 10	Arrivée des délégations du secondaire (benjamin, cadet et juvénile)	
12 H 45	Départ - Benjamin Féminin et Masculin	3000 m
13 H 15	Départ - Cadet Féminin et Masculin	4000 m
13 H 45	Départ - Juvénile Féminin et Masculin	5000 m



Les remises de médailles se feront **immédiatement** après les courses. Il est important que les médaillés demeurent sur place à la fin de la course.

14. Championnat provincial scolaire de cross-country

Le championnat régional scolaire de cross-country sert de sélection pour le Championnat provincial scolaire. Les athlètes ayant terminé dans les 10 premiers doivent aviser le RSEQ SLSJ s'ils ont un intérêt à participer au Championnat provincial tout de suite après leur course. Si nous n'avons pas leur confirmation, nous passerons aux suivants sur la liste.

Délégation: La délégation régionale comporte un maximum de 50 athlètes et 6 accompagnateurs

<u>Catégorie</u>	<u>Féminin</u>	<u>Masculin</u>
*Moustique	4	4
*Benjamine	7	7
*Cadette	6	6
*Juvénile	<u>5</u>	<u>5</u>
	22	22

*** Les 3 places restantes par sexe seront décidées à la fin du championnat et tiendront compte des résultats.

Éligibilité de l'athlète :

Seulement les élèves qui participeront au championnat régional dans les catégories moustique, benjamine, cadette et juvénile et inscrits à temps plein dans une institution scolaire de la région au 30 septembre 2026, seront éligibles pour participer au championnat provincial scolaire. Les athlètes nés après le 30 septembre 2016 ne sont pas éligibles.

Entraîneurs : Chaque zone de la région doit déléguer au moins 1 entraîneur pour le CPS. Une deuxième personne déléguée par le secteur peut être un entraîneur, un accompagnateur ou un parent ayant été présent lors de la sélection (Championnat régional scolaire d'athlétisme). Un entraîneur-Chef sera sélectionné parmi les entraîneurs.

Zones :

Jonquière

Lac-St-Jean

Pays-des-Bleuets

Rives-du-Saguenay

15. Responsable

RSEQ Saguenay—Lac-St-Jean
Mme Anne-Marie Fortin
Adjointe à la coordination
418-690-9901 poste 1657
amfortin@saglac.rseq.ca